



CHARTE SUR L'AGRIVOLTAÏSME

- Les signataires de la charte adhèrent à la définition de l'agrivoltaïsme par l'Ademe, collectivement avec les FNSEA JA Chambres d'Agriculture France (doctrine avril 2022) souhaitant inclure également les serres, et reconnaissant en complément des couplages d'intérêt potentiels pour l'agriculture ;
- L'agrivoltaïsme est considéré par les signataires avant tout comme un outil devant rendre service à l'agriculture et à la collectivité, permettant de contribuer à la transition énergétique sans conflit d'usage ;
- Dans cette perspective, chaque projet sera conçu comme un projet agricole et de territoire, impliquant l'exploitant agricole, conseillé par un organisme agricole (chambre, bureau d'études, conseil technique, institut technique ou de recherche, etc.) et s'intégrant avec cohérence dans l'économie agricole locale. Une étude de préfaisabilité évaluera le contexte pédoclimatique du terrain d'implantation, les équipements spécifiques aux cultures ou à l'élevage ainsi que les débouchés commerciaux ;
- Dans cette perspective, la vocation agricole des terrains d'implantation est préservée avec des engagements quant au remplacement de l'exploitant agricole en cas d'arrêt de son activité, au suivi agricole régulier pendant les premières années (puis rapport tous les cinq ans) assuré par un organisme indépendant pour les projets autres qu'autoconsommation à la ferme, et à la remise en état initial du terrain après démantèlement de l'installation. Les collectivités locales peuvent alors sereinement encourager dans leurs documents de planification (SCoT, PLUi) l'agrivoltaïsme ;
- Dans cette perspective, les signataires entendent favoriser une juste répartition des revenus de la centrale, dans une proportion réservée principalement au propriétaire et à l'exploitant, et pour une partie à un collectif agricole territorial (coopérative, GUFA, fonds de dotation spécial, etc.) conformément aux recommandations de la mission flash de l'Assemblée Nationale ; cet abondement volontaire n'a pas vocation à se cumuler avec l'éventuelle compensation agricole collective si le projet y est soumis ;
- Enfin, pour faciliter le développement de l'agrivoltaïsme répondant aux critères précédemment exposés, les signataires demandent à l'État un socle doctrinal simple et des directives claires à l'attention des services instructeurs (dont les effectifs et compétences sont appelés à se renforcer pour accompagner sereinement le nombre croissant de ces projets) ; les signataires proposent d'accompagner l'exploitant agricole dans la commission à laquelle il sera systématiquement convié pour évaluation de son projet (CDPENAF), et suite à laquelle un compte-rendu des échanges lui sera transmis.

SIGNATAIRES :

ABO WIND M. Bessière, Gérant

AMARENCO M. Villiot, Directeur du développement Agri-PV

BORALEX M. Tejerina Alvarez, Directeur du Développement

CNR M. Storck, Directeur de la Transition Energétique et Innovation

CVE M. Heirwegh, Responsable Développement des projets Agri-PV

DAVELE M. Bodard, Président et Fondateur

DEV'ENR M. Bozzarelli, Président

DVP Solar M. Bague, Directeur Général

EDR M. Roger-Machart, Associé Gérant

ELEMENTS M. Cichostepski, Président

ENOE M. Haddad, Cofondateur & Directeur Général

ETHERENERGY M. de Liedekerke, Managing Partner

FFPA M. Bardet, Président

GREENYELLOW Mme Baeckeroot, Directrice du Développement Photovoltaïque

HARMONY ENERGY M. Symonds, Président

JPEE M. Vasseur, Directeur Développement et Construction solaire

Kaïs Jelali, Ingénieur en agronomie et systèmes de productions

LOCOGEN M. Gerbier, Directeur

LIGHTSOURCE BP M. Colas, Directeur du Développement

NARASOLAR M. de Teglassy, Directeur

Groupe OKwind M. Maurice, Président

OPALE Mme Morin, Directrice des activités Biogaz et Photovoltaïque

PHOTOSOL M. Guinard, Dirigeant

Q ENERGY Mme Spitzhorn, Directrice Solaire

SMEG M. Bertin, Directeur Energies Renouvelables

SOLVEO ENERGIES M. Guerrier, Directeur Général Délégué

SUN'AGRI, Mme Magherini, Directrice Générale

TAGENERGY M. Woitiez, Président Directeur Général

TERR.A M. Aymard, Directeur Général

TSE M. Debonnet, Directeur des Affaires Publiques

VOLTALIA M. Robert, Directeur Adjoint France

